Avis public d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 18 août 2026, le Conseil a adopté le règlement d'urbanisme suivant :
 - Règlement 26-957-1 - Règlement de lotissement.
- En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 27 octobre 2026, date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté La Haute-Yamaska.
- Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau de la Ville, situé au 417, rue de la Cour à la Ville de Waterloo.

Donné à Waterloo (Québec), le 28 octobre 2026

Paul Rathé, greffier par intérim
417, rue de la Cour
Waterloo (Québec)
J0E 2N0

RENSEIGNEMENT : 450-539-2282 poste 201